## Sessions d'informations Unité centralisée

Unité centralisée

Sessions du 17 mars au 31 mars 2023



## **Objectifs**:

A compter du 3 avril 2023, de nombreuses simplifications seront mises en place.

Ces sessions ont pour objectif de vous informer de ces différents changements.

Des formations approfondies, par thèmes, seront organisées lors des kiosques LEA (1 fois par semaine)

Vos Chefs de projets seront à votre disposition .......



- 1 Nouveaux délais de soumission UC/ENNOV
- 2 Nouveaux modèles de contrats à disposition
- 3 Centralisation des données PdS/ATRIUM via la fiche contact PDS
- 4 Livret d'informations Loi Encadrement des Avantages (LEA)
- 5 Rémunération nette pour définir le régime : calculette
- 6 Mise en conformité de la signature des conventions d'hospitalité
- 8 Information: PADHUES Infirmiers
- 9 Planification des formations notes d'honoraires dématérialisées

#### 1. Nouveaux délais de soumission UC/ENNOV

Activité	Gestion	Déclaration	Autorisation	Commentaires
Contrat PdS avec ACA (CCS)	Unité centralisée	<mark>J-56</mark>	J-100	Augmentation du délai en déclaration <b>(initialement <mark>J-45)</mark></b> pour permettre l'obtention de l'ACA Réduction du délai en autorisation (initialement J-135) suite à un retour d'expériences
Contrat PdS sans ACA (CCS)	Unité centralisée	J-40	J-100	Nouveauté : L'ACA n'étant pas nécessaire, le délai de traitement du dossier est réduit  Extension de ce délai pour les contrats avec les établissements de santé
Contrat Association de PdS	Unité centralisée	J-28	J-100	Augmentation du délai en déclaration (initialement J-15) pour permettre la validation de l'UC en amont de la signature du contrat
Contrat Société unipersonnelle & multi-bénéficiaires  Contrat via Etablissement de santé privé	Unité centralisée	J-40	J-100	<b>Nouveauté</b>
RP Via Agence RP Congrès	Unité centralisée	J-40	J-100	Réduction du délai en autorisation (initialement J-135) suite à un retour d'expériences
RP Promo / Non Promo	ENNOV	J-40	J-100	Réduction du délai en autorisation (initialement J-135) suite à un retour d'expériences
Convention simplifiée RP/STAFF/AMI	ENNOV	1 mois avant le 1er évé	nement rattaché	Pas de modifications
RP/STAFF Simplifiés	ENNOV	1 jour avant l'événemer	nt	Pas de modifications
AMI simplifiée (Listes de pressentis)	ENNOV	J-20		Pas de modifications



#### 2. Nouveaux modèles de contrats

- A. Simplification contrat Asso de PDS
- B. Contrats société unipersonnelle
- C. Contrats société multi-bénéficiaires
- D. Contrat PdS établissement de santé privé
- E. Arborescence Contrats/Rémunération



#### A. Simplification contrat Association de PDS



Auparavant, les contrats étaient gérés depuis Icertis puis ajoutés dans Atrium pour dépôt aux autorités.

A compter du 3 avril 2023, le circuit de validation des Locations de stand (Asso de PDS) évoluera. La saisie du contrat devra se faire uniquement dans Atrium.

Une validation par l'UC sera effectuée avant envoi du contrat à l'Association

Les contrats Location de stands seront désormais générés depuis Atrium par les assistant(e)s en y intégrant le devis (la procédure sera prochainement modifiée).



#### B-C-D – Les nouveaux modèles de contrats

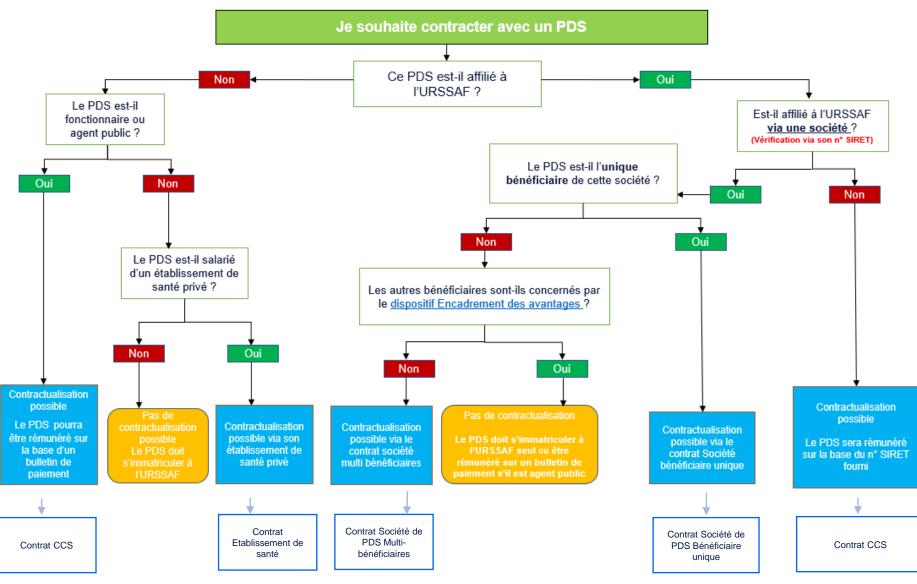


3 nouveaux modèles de contrats seront désormais accessibles à compter du 3 avril 2023 :

- 1. Contrats Société unipersonnelle détenue uniquement par le PDS devant effectuer la prestation envisagée
- 2. Contrats Société multi-bénéficiaires au sein de laquelle les autres bénéficiaires ne sont pas concernés par le Dispositif Encadrement des avantages
- 3. Un contrat via un établissement de santé privé : ce contrat devra être signé par l'établissement de santé privé concerné ainsi que l'Orateur/le Consultant effectuant la prestation.

=> Le renseignement de la fiche contact PDS sera primordial pour établir ces types de contrat.

#### E- Arborescence Contrats/Rémunération



#### 2. Fiche contact PDS

A. Objectifs : Centralisation des données PdS/ATRIUM via la fiche contact PDS



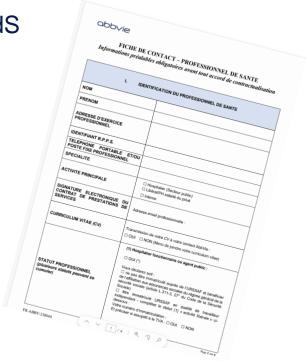
#### A – Objectifs : Centralisation des données PdS/ATRIUM via la fiche contact PDS

Cette fiche a pour objectif de recueillir les informations PdS :

- ✓ Pour alimenter la base PdS ATRIUM avec des données fiables
- ✓ Éviter les sollicitations multiples du PDS : Toutes les données sont requises pour le bon déroulement du process
- ✓ Avoir un dossier bon « du 1er coup » et limiter les écarts
- ✓ Accessibles à tous les collaborateurs
- ✓ Choix du bon process contrat en fonction des éléments renseignés par le PDS : société, institution...

## Fiche contact Professionnel de santé (PDS).pdf

- ✓ Fiche contact accessible depuis le sharepoint Unité centralisée dans l'onglet "Contrats de collaboration scientifique".
- ✓ 2 possibilités à votre disposition pour utiliser la fiche contact PdS
  - Version imprimée
  - ☐ Version adobe Sign +++





## 4. Le livret Dispositif Loi Encadrement des Avantages (LEA)



Ce livret a pour objectif de répondre aux éventuelles interrogations du PDS concernant la réglementation sur les relations entre l'industrie pharmaceutique et les personnes concernées par le Dispositif Encadrement des avantages.

Il n'a pas vocation à être remis au PDS puisqu'il n'est pas inscrit sur la liste positive.

## 5. Rémunération nette pour le définir le régime : calculette

Le mode de calcul pour définir le régime de soumission approprié a été revu.

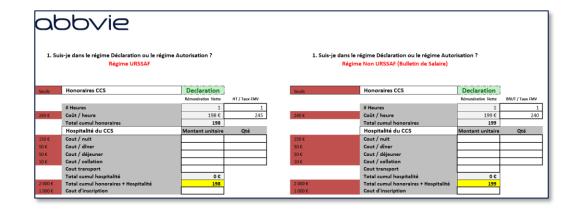
**Objectif**: Considérer la rémunération nette au lieu du brut/HT pour calculer le total des avantages et définir le régime de soumission du dossier

#### Bénéfices attendus

- Certains contrats qui devaient être soumis en régime d'autorisation pourront passer en régime de déclaration : Plus grande marge pour le montant lié au transfert / transport en régime de déclaration
- Si le barème de la FMV l'autorise les PdS pourront être payés :
  - à 245 € HT pour le régime Urssaf uniquement (régime déclaration) 198€ net
  - à 240 € Brut pour le régime Bulletin de paiement (régime déclaration) 199€ net

#### Points d'attention

La FMV est une rémunération en brut/ hors taxes selon le régime. Elle n'est pas une rémunération nette Recourir systématiquement à la calculette pour définir le régime





Disponible dans le Sharepoint de l'UC



#### 6. Extension des formations aux notes d'honoraires dématérialisées

✓ Mis en place depuis octobre 2022

#### Avantages d'un processus dématérialisé

- ✓ Gain de temps dans la transmission des informations vs La Poste
- ✓ Evite la perte du courrier à tous les niveaux (en externe à La Poste, en interne chez AbbVie)
- ✓ La présence de champs obligatoires permet de garantir la complétude de la demande.
- ✓ Evite les documents antidatés
- ✓ Traçabilité +++

#### Sécurisation du processus

- ✓ Gain de temps dans la transmission des informations vs La Poste
- ✓ Evite la perte du courrier à tous les niveaux (en externe à La Poste, en interne chez AbbVie)
- ✓ La présence de champs obligatoires permet de garantir la complétude de la demande.
- ✓ Evite les documents antidatés
- ✓ Traçabilité +++



Disponible dans le sharepoint dans la rubrique « Contrat de collaboration scientifique »

#### Vos accès AdobeSign

- Pensez à vérifier si vous bénéficiez d'un compte ou d'un accès à AdobeSign
- Vous devez tout d'abord cliquer sur « https://abbvie.na2.echosign.com/public/login » et ensuite uniquement, envoyer un mail à **Stephane Lecoq** pour que la licence soit activée.

✓ Pour toutes questions: Claire Fougeron ou Maria Alvarez

#### 7. Mise en conformité de la signature des conventions d'hospitalité

#### Principe de la signature électronique

La signature par voie électronique doit permettre de tracer de façon fiable qui a signé la convention d'hospitalité.

Dans ATRIUM la traçabilité est garantie par l'adresse mail du destinataire.

Si plusieurs destinataires reçoivent le lien de signature, la signature électronique perd sa valeur.

#### Mise conformité

>L'invitant ne peut plus être en copie des mails lors de l'envoi de la convention d'hospitalité

#### Comment retrouver les informations relatives à la signature des conventions d'hospitalité

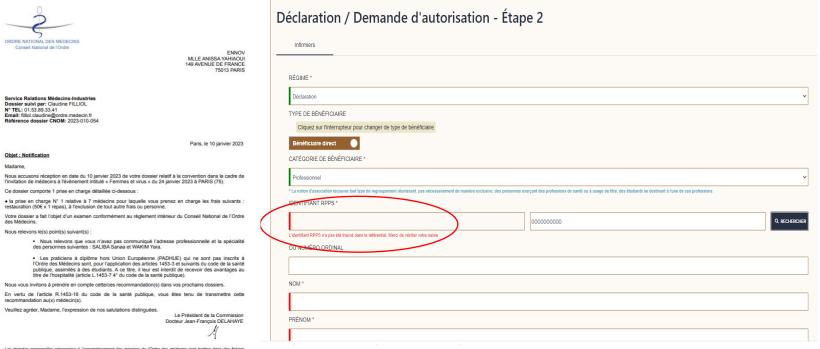


Impact	Propositions
Information IFT de l'envoi des conventions d'hospitalité	<ul> <li>L'IFT reçoit un Mail de notification atrium l'informant que les conventions d'hospitalité ont été envoyées, ou</li> <li>L'IFT consulte son dossier atrium et voit le statut du dossier.</li> </ul>
Information IFT qu'un PDS a signé sa convention d'hospitalité (pas de changement)	<ul> <li>L'IFT est en copie du mail de confirmation envoyé par atrium au PDS avec la convention d'hospitalité signée,</li> <li>L'IFT consulte le dossier et voit dans la liste des invités le statut de l'invité : il passe en « confirmé » après signature de la convention d'hospitalité</li> </ul>
Le PDS ne trouve pas dans sa boite mail le mail AbbVie	<ul> <li>L'IFT donne au PdS le mot clé à saisir dans la barre de recherche pour retrouver le mail (ex. date de l'événement, titre de l'événement)</li> <li>L'IFT contacte l'équipe DMOS pour renvoyer le mail au PDS (avant l'IFT pouvait le faire en autonomie)</li> </ul>

#### 8. PADHUES – FFI - INFIRMIERS

Interdiction d'hospitalité pour les Professionnels de Santé (PADHUE), praticiens associés, FFI considérés par les autorités comme « étudiants ».





Interdiction hospitalité/honoraires infirmiers sans n° RPPS

#### 4.6. Que faut-il faire lorsqu'un professionnel de santé relevant d'un Ordre ne dispose pas de numéro RPPS ?

En principe, les professionnels de santé relevant d'un Ordre professionnel ont l'obligation de s'inscrire au tableau de leur ordre pour pouvoir exercer. Ils sont alors inscrits au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé ou RPPS, répertoire unique de référence qui rassemble et publie des informations permettant d'identifier les professionnels de santé. Un « numéro RPPS » est ainsi attribué à chaque professionnel de santé.

Il peut toutefois arriver qu'un professionnel de santé n'ait pas ou plus de numéro RPPS. Dans ce cas, il faut distinguer différentes situations.

Il peut s'agir d'un bénéficiaire qui n'exerce plus en tant que professionnel de santé et n'est plus inscrit au tableau de son ordre. Dans ce cas, ce bénéficiaire n'est pas concerné par le dispositif « *Encadrement des avantages* ». C'est le cas par exemple d'un médecin à la retraite.

Il peut s'agir de médecins étrangers qui ne bénéficient pas encore de l'autorisation de plein exercice (c'est le cas par exemple de médecins ressortissants de certains pays de l'UE ou hors UE pour lesquels l'examen ou le concours nécessaire pour exercer en France n'a pas encore été obtenu). Dans ce cas, ces médecins relèvent bien du dispositif mais la note d'information indique qu'ils doivent être assimilés à des étudiants en formation initiale (voir 4.5.)

Enfin, il peut s'agir de professionnels de santé qui ne se sont pas inscrits au tableau de leur Ordre professionnel en violation des obligations légales qui leur incombent. La mise en place d'opérations avec ces professionnels de santé n'est en principe pas possible compte tenu de l'irrégularité de la situation des personnes concernées.



#### Outils qui seront prochainement mis à votre disposition

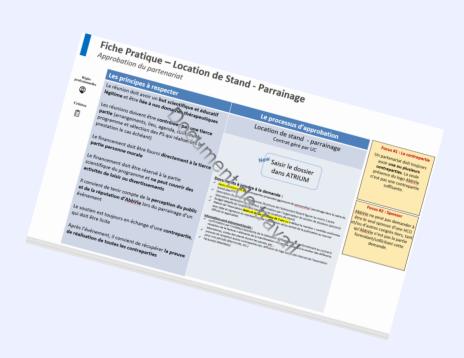


Un guide pratique

des fiches pratiques par type de dossier

Mise à jour des procedures DMOS

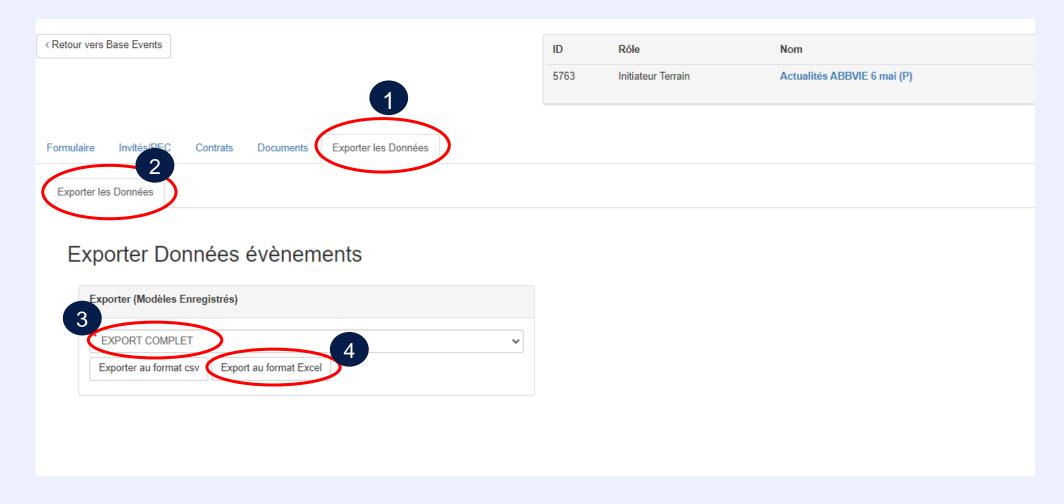
Merci pour votre participation !!!!!!!



# abbyie

# Slides Back-up

#### Comment suivre la signature des conventions par les participants ?





## Fiche contact PDS: Identification du PDS (1/2)

abbvie

FR-ABBV-230044

#### FICHE DE CONTACT - PROFESSIONNEL DE SANTE

Informations préalables obligatoires avant tout accord de contractualisation

ATION DU PROFESSIONNEL DE SANTE
☐ Hospitalier (Secteur public) ☐ Libéral/PH salarié du privé
□ Interne
Adresse email professionnelle :
Transmission de votre CV à votre contact AbbVie : □ OUI □ NON (Merci de joindre votre curriculum vitae)
(1) Hospitalier fonctionnaire ou agent public :  □ OUI (*)
Vous déclarez soit :  ☐ ne pas être immatriculé auprès de l'URSSAF et bénéficier de l'affiliation aux assurances sociales du régime général de la sécurité sociale (article L.311-3, 27° du Code de la Sécurité Sociale).
☐ être immatriculé URSSAF en qualité de travailleur indépendant - compléter le statut (1) « activité libérale » ci- dessous :

abbvie

Page 1 sur 4

#### Fiche contact PDS: Identification du PDS (2/2)

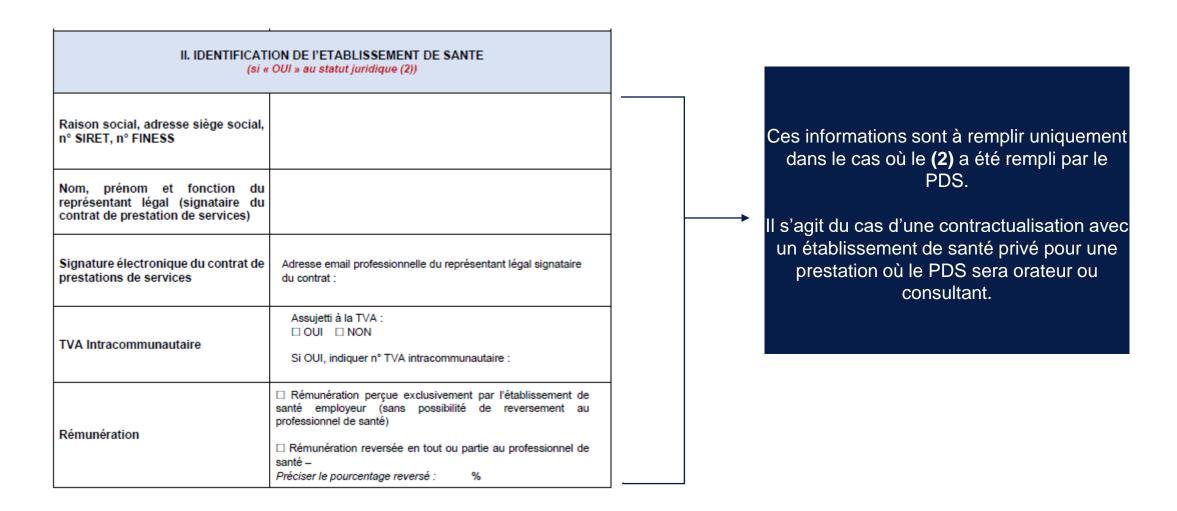
Votre numéro d'immatriculation :

(1) Hospitalier fonctionnaire ou agent public : □ OUI (\*) Les informations renseignées dans ce cadre permettront de déterminer le type de contrat à utiliser et le mode de ne pas être immatriculé auprès de l'URSSAF et bénéficier rémunération du PDS de l'affiliation aux assurances sociales du régime général de la STATUT PROFESSIONNEL sécurité sociale (article L.311-3, 27° du Code de la Sécurité (plusieurs statuts peuvent se cumuleri ☐ être immatriculé URSSAF en qualité de travailleur indépendant - compléter le statut (1) « activité libérale » ci-Votre numéro d'immatriculation Et préciser si assujetti à la TVA : [] OUI [] NON Si OUI (\*), cocher l'une des situations relatives à l'autorisation Si le PDS est agent public / fonctionnaire, ce champ doit être rempli. de cumul d'activités : ☐ Soumis à autorisation Directeur Hôpital + Doyen Il permet de déterminer qui sont les signataires de l'ACA que nous devrons récupérer avant transmission auprès Université (PU-PH) des instances ordinales concernées. ☐ Soumis à autorisation du Directeur Hôpital (PH) Pour les PU-PH, MCUPH et CCA, il faut une double signature : Directeur d'hôpital et Doyen Soumis à déclaration hiérarchie (temps partiel inférieur à 70% de la durée légale du travail -compléter l'attestation sur l'honneur jointe) Indiquer le délai estimé pour l'obtention de l'autorisation de cumul d'activité Ce champ est à remplir lorsque le PDS n'est pas immatriculé à l'URSSAF, n'est pas agent public et est salarié d'un (2) Salarié d'un établissement de santé privé - contrat établi avec l'établissement de santé employeur : établissement de santé privé. □ OUI En remplissant cette partie, la partie « Identification de l'établissement de santé » devra également être remplie Si OUI, compléter l'identification de l'établissement de santé employeur ci-dessous (Voir II. IDENTIFICATION DE pour pouvoir établir un contrat avec l'établissement concerné. l'ETABLISSEMENT DE SANTE page 3). Votre numéro d'immatriculation : Et préciser si assujetti à la TVA : [] OUI [] NON Le numéro d'immatriculation renseigné devra correspondre soit : (3) Activité libérale - immatriculé URSSAF A une activité libérale exercé seul A une société dont il est le seul bénéficiaire Si OUI, indiquer votre numéro d'immatriculation A une société multi-bénéficiaires où sein de laquelle les autres bénéficiaires ne sont pas concernés par le Et préciser si assujetti à la TVA : 

OUI 

NON dispositif Encadrement des avantages (4) Retraité III OUI Si oui, préciser Si le PDS est non inscrit au tableau de l'Ordre, il n'y aura pas de soumission auprès des instances ordinales. Un ☐ Inscrit au tableau de l'Ordre contrat Hors Atrium doit être établi via les modèles du Juridique ICI □ Radié du tableau de l'Ordre Et ☐ Être immatriculé URSSAF en qualité de travailleur

#### Fiche contact PDS: Identification de l'établissement de santé





## Fiche contact PDS: Absence d'obligation d'ACA



#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR NON-SOUMISSION A OBLIGATION D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES (A remplir <u>uniquement</u> si vous n'êtes pas soumis à cette obligation)

Je soussigné(e)

[Titre NOM Prénom]

[Profession/Spécialité]

Exerçant au sein de [Nom de l'établissement, adresse de l'établissement],

Atteste occuper, au sein de l'établissement de santé susvisé, un emploi permanent à temps non complet pour lequel la durée du travail est inférieure ou égale à 70 % de la durée légale ou réglementaire du travail, conformément à l'article 25 septies, II, 2° de la loi du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires.

En conséquence et en application du chapitre II du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020, j'atteste ne pas être soumis à l'obligation d'obtenir l'autorisation pour réaliser la(es) prestation(s) qui m'est (me sont) confiée(s) par AbbVie mais reconnais expressément par la présente avoir déclaré à mon autorité hiérarchique la(es)dite(s) prestation(s).

Fait à [Ville], le [Date].

Signature

Cette attestation est à remplir dans le cas où le PDS est :

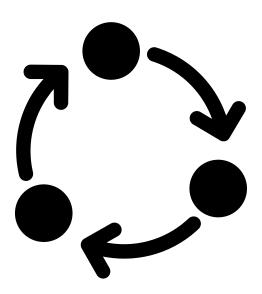
 Agent public / Fonctionnaire à moins de 70% de son temps d'activité,

Un commentaire devra être ajouté dans Atrium pour justifier cette non-obligation de transmettre une ACA.



#### Fiche contact PDS: Process – Version imprimée

- 1) Je vérifie dans la base PDS Atrium qu'aucune fiche Contact PDS n'est présente. (Voir Slides Back-up)
- 2) Je télécharge la fiche de contact PDS depuis le Sharepoint de l'Unité centralisé dans l'onglet « Contrats de collaboration scientifique ».
- 3) J'imprime la fiche contact
- 4) Je remets la fiche contact en mains propres au PDS
- 5) Le PDS doit me renvoyer la fiche contact complétée en version scannée ou me la donner en mains propres
- 6) Je crée mon dossier contrat Atrium
- 7) J'ajoute la fiche contact complétée par le médecin dans l'onglet « Documents »
- 8) L'Unité centralisée sera en charge d'ajouter la fiche contact scannée dans la fiche PDS Atrium afin qu'elle puisse être réutilisée par d'autres initiateurs.



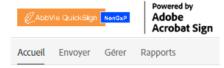
## Fiche contact PDS: Process – Version Adobe Sign (1/2)

1) Je vais sur My AbbVie

2) Je vais sur Adobe Sign



3) Je clique sur « Gérer »



4) Je clique sur « Modèles »



5) Je sélectionne le modèle »FR\_Abbvie\_Fiche PDS »

Accessible en cliquant ICI

6) Je clique sur « Utiliser le modèle »



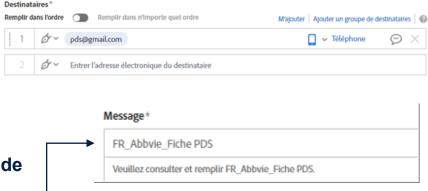


## Fiche contact PDS: Process – Version Adobe Sign (2/3)

7) J'ajoute l'adresse mail du PDS

Je sélectionne « Téléphone » et

J'ajoute le numéro de téléphone





8) J'ajoute le texte pré-validé suivant que j'adapte à la place de « Veuillez revoir et remplir ce document »:

Cher Docteur/Professeur

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une fiche de renseignements à compléter en vue de l'édition de votre contrat de prestations avec AbbVie. Le contrat relatif aux prestations envisagées vous sera adressé dans un second temps lorsque nos équipes auront pris connaissance des informations renseignées dans la présente fiche. Afin d'être en mesure de pouvoir procéder à l'établissement du contrat, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre curriculum vitae si celui-ci n'a pas déjà été transmis à votre contact AbbVie.

Pour toute question relative à cette fiche, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec votre interlocuteur Abbvie.

Veuillez agréer, Docteur/Professeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

9) Je clique sur

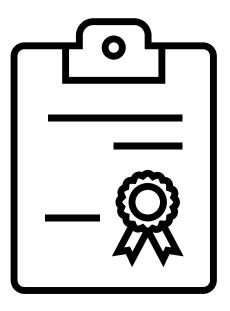


10) Je clique sur

Envoyer

## Fiche contact PDS: Process – Version Adobe Sign (3/3)

- 11) Je crée mon dossier contrat Atrium
- 12) J'ajoute la fiche contact complétée par le médecin dans l'onglet « Documents »
- 13) L'Unité centralisée sera en charge d'ajouter la fiche contact scannée dans la fiche PDS Atrium afin qu'elle puisse être réutilisée par d'autres initiateurs.



#### Nouveaux modèles de contrats : Personnes concernées

Ordonnance du 19 janvier 2017 – Encadrement des avantages

Toutes les personnes exerçant une profession de santé réglementée par le Code de la santé publique sont concernées :

Médecins; Chirurgiens-dentistes; Sage-femmes; Pharmaciens; Préparateurs en pharmacie et préparateurs en pharmacie hospitalière; Physiciens médicaux; Infirmiers en pratique avancée; Infirmiers; Masseurs-kinésithérapeutes; Pédicures-podologues; Ergothérapeutes; Psychomotriciens; Orthophonistes; Orthoptistes; Manipulateurs d'électroradiologie médicale; Techniciens de laboratoire médical; Audioprothésistes; Opticiens-lunetiers; Prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées : orthoprothésistes, podo-orthésistes, ocularistes, épithésistes, orthopédistes-orthésistes; Diététiciens; Assistants dentaires; Aidessoignants; Auxiliaires de puériculture; Ambulanciers; Conseillers en génétique;

Chiropracteurs; Ostéopathes; Psychothérapeutes;

## Vérification d'une fiche dans la base PDS Atrium (1/2)

Atrium Space

Recherche

Tableau de bord

1) Je clique sur « Base PDS » dans la page d'accueil Atrium



2) Je recherche le nom de PDS dans la barre de recherche



3) Je clique sur « Editer » pour ouvrir la fiche du PDS



Par page



## Vérification d'une fiche dans la base PDS Atrium (2/2)

4) Je me rends dans l'onglet « Documents sauvegardés »



- En suivant le process de transmission via Adobe Sign,
- En version imprimée après l'avoir téléchargée sur le <u>sharepoint Encadrement</u> des avantages



